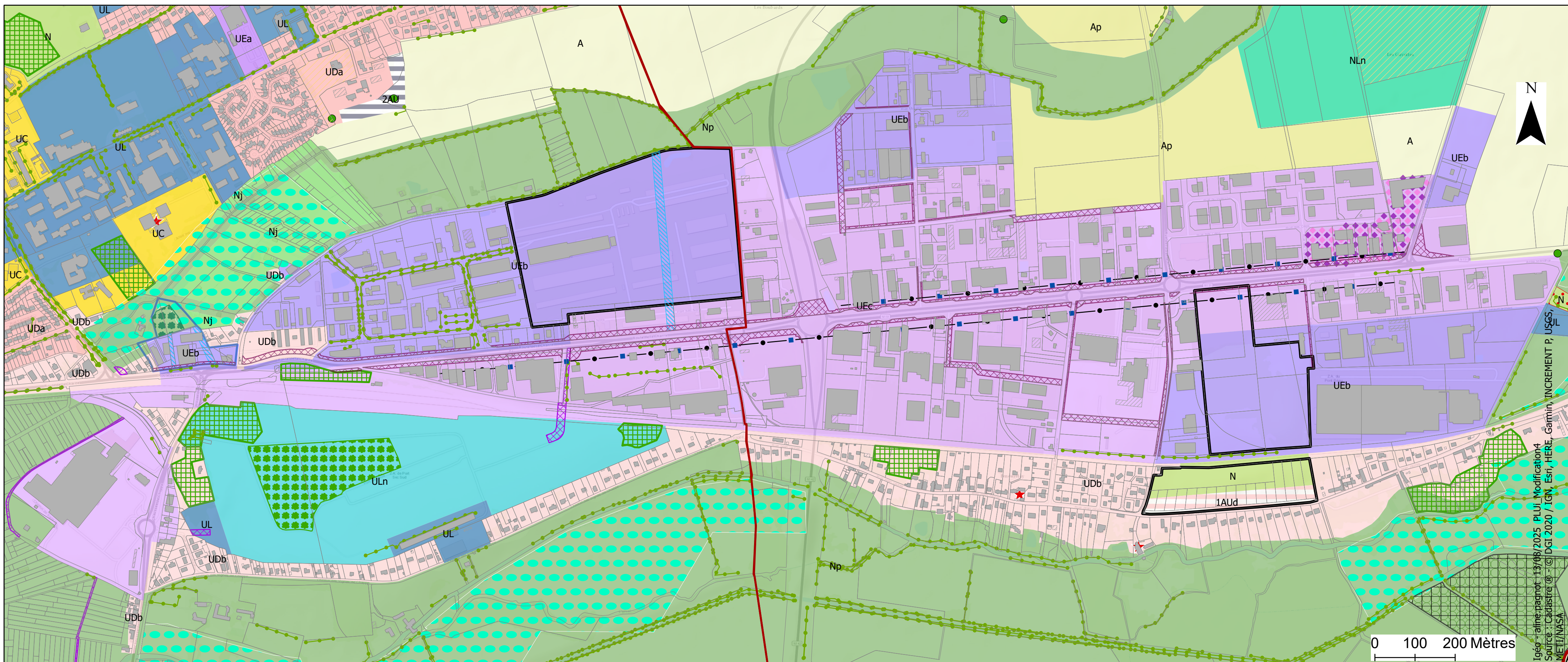


Plan Local d'Urbanisme intercommunal Modification de droit commun n°5 - Zone d'activité Charité-Sancerrois Enquête publique



Zonage PLUi

- A - Agricole
- Ap - Agricole protégée
- N - Naturelle
- Nj - Naturelle-Jardins
- NLn - énergie
- Np - Naturelle-Protégée
- UC - Résidences d'habitat collectif
- UDa - Habitat individuel
- UDb - Habitat individuel
- UEa - Economique
- UEb - Economique large à l'exception du commerce de détail
- UEc - Economique large y compris commerce de détail

UL - Equipements

ULn - énergie

1AUd - Urbanisation future (habitat/mixte)

2AU - Urbanisation future moyen terme

Prescriptions ponctuelles

- Arbre protégé
- ★ Patrimoine bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie, ripisylve ou alignement d'arbres protégé

Prescriptions surfaciques

- Espace écologique et/ou paysager protégé
- Espace Boisé Classé

■ Element de continuité écologique et trame verte et bleue

● Zone humide avérée - SAGE Yèvre-Auron

■ Emplacement réservé

■ Orientation d'aménagement et de programmation

■ Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL)

Prescription linéaire - Modification 5

- Règles d'implantation

Prescriptions surfaciques - Modification 5

- Orientation d'aménagement et de programmation
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Emplacement réservé
- Element de continuité écologique et trame verte et bleue
- Percée visuelle